

**CARTE PROFESSIONNELLE
D'EDUCATEUR SPORTIF
N° 03300ED0087**



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Educateur sportif

CARTE PROFESSIONNELLE



Qualifications et prérogatives d'exercice : scannez le
code ci-dessous ou rendez-vous sur
<https://eapspublic.sports.gouv.fr/>



Nom de naissance : **PENE**

Nom d'usage : **PENE**

Prénom : **Matthias**

Nationalité : **Française**

Date de naissance : **12/04/1975**

Lieu de naissance : **AMBERIEU EN BUGEY**

N° de carte : **03300ED0087**

Carte délivrée au nom du ministre chargé du sports
par : **Préfecture de la Gironde**

Expire le : **25/09/2028**

Vous avez procédé à la déclaration d'éducateur sportif mentionnée à l'article L. 212-11 du code du sport. Suite à cette déclaration, vous êtes titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif ci-dessus. Elle est valable 5 ans et doit être présentée lors de tout contrôle par les services de l'Etat.

Conformément à l'article R. 212-85 du code du sport, il vous revient d'informer les services de votre préfecture de tout changement de l'un des éléments qui figurent dans votre déclaration. Cette démarche est possible en ligne sur le site <https://eaps.sports.gouv.fr>

Par ailleurs, conformément à l'article R. 322-5 du code du sport, une copie de votre carte professionnelle doit être affichée sur le(s) lieu(x) où vous exercez votre activité.

Pour toute question relative à votre déclaration ou à votre carte professionnelle d'éducateur sportif, veuillez-vous adresser au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de votre lieu principal d'exercice.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET

D'APTITUDE PROFESSIONNELLE D'ASSISTANT-ANIMATEUR TECHNICIEN DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Ministre chargé de la jeunesse et des sports,

du 9 novembre 1999

vu la délibération du jury en date du

décerne à M. **Monsieur PENE Mathias**

Né(e) le 12/04/1975 à AMBERIEU EN BUGEY

Le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant-Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports,
dans l'option **I: LOISIRS DU JEUNE ET DE L'ENFANT**

avec le(s) support(s) technique(s) **Escalade**

N°9933091

à BRUGES

, le 06 janvier 2000

Le Titulaire,

Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,

André ALESSIO

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1° DEGRÉ
OPTION "ANIMATION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS"

est attribué en application de l'arrêté ministériel du 29 mai 1997

à Mr PENE Mathias

né(e) le 12/04/75 à AMBERIEU EN BUGHEY (01)

N° 63-97-0043

A Clermont-Ferrand le 29 Mai 1997

Le titulaire

Mathias Pene



P/Le Ministre de la Jeunesse et des sports
Pour le Directeur Régional
et par délégation
L'Inspecteur de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs

R. Peix
R. PEIX



Bruges, le 18 Avril 2008

Dossier suivi par :

Mme SOLANO

Tél : 05 56 69 38 32

Réf. : ET002098

Objet : déclaration des établissements sportifs

Monsieur ,

*J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles R 322 - 1 et R 322 - 2 du Code du Sport relatifs au contrôle des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités, le **18/04/2008** à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Aquitaine - Gironde sous le numéro : ET002098 en vue d'exploiter un établissement soumis au Titre II du Livret III du Code du Sport.*

Vous voudrez bien informer la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Aquitaine Gironde de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du Chapitre II du Titre II du Livre III du Code du Sport.

*Je vous prie d'agréer, **Monsieur** , l'expression de mes sentiments distingués.*

**Pour le Directeur Régional et Départemental
de la Jeunesse et des Sports
L'Inspecteur ,**

Jean Philippe LABORDE

Monsieur PENE MATTHIAS

4 CASTENET

33790 AURIOLLES



DIPLÔME D'INITIATEUR

DÉCERNÉ A M^r PENE Matthias

N° 00 97 33 LE 20/12/1997

LE CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL

LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE